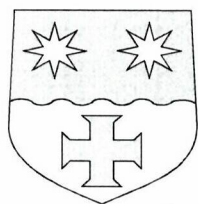


LINTGEN

Avis d'urbanisme

Refonte complète du plan d'aménagement général de la Commune de Lintgen

Projet d'aménagement général – refonte complète du plan d'aménagement général (loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain)

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Lintgen dans sa séance du 20 août 2020 a donné son accord relatif à l'engagement de la procédure d'adoption du nouveau plan d'aménagement général (PAG).

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement général est déposé, ensemble avec l'étude préparatoire (EP), la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (SUP), pendant 30 jours à **partir du 2 septembre 2020 jusqu'au 2 octobre 2020 inclus** à la mairie où le public pourra consulter les documents **sur rendez-vous (32 03 59 29)** pendant les heures de bureau.

Les documents sont également publiés sur le site internet de la commune: www.lintgen.lu. Seules les pièces déposées à la mairie font foi.

En application de l'article 13 de la loi précitée, les observations et les objections contre le projet doivent être adressées par écrit au collège échevinal **jusqu'au 2 octobre 2020 inclus**.

Une réunion d'information publique se tiendra le mercredi, 16 septembre 2020 à 19 heures dans la salle des fêtes « A Mouschelt » à Lintgen (250, rte de Fischbach L-7447 Lintgen).

Vu la crise sanitaire actuelle, la réunion d'information est partiellement tenue par voie électronique. Les personnes intéressées doivent réserver leur place pour la réunion d'information respectivement s'inscrire pour la participation à la réunion par **visioconférence** au **32 03 59 29** ou par courriel à commune@lintgen.lu.

Rapport sur les incidences environnementales – Evaluation environnementale stratégique (loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programme sur l'environnement)

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, il est porté à la connaissance du public que le rapport sur les incidences environnementales « strategische Umweltprüfung » (SUP) est déposé pendant 30 jours à **partir du 2 septembre 2020 jusqu'au 2 octobre 2020 inclus** à la mairie où le public pourra consulter les documents **sur rendez-vous (32 03 59 29)** pendant les heures de bureau. Les documents sont également publiés sur le site internet de la commune: www.lintgen.lu.

En application de ce même article, les observations et les suggestions doivent être adressées par écrit ou par le biais du support électronique (commune@lintgen.lu) au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 19 octobre 2020 inclus.

Le collège des bourgmestre et échevins

Henri WURTH, bourgmestre – Thierry LARSEL, échevin – Jeannot TOISUL, échevin